

VILLE DE THOIRY
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 JUILLET 2014

COMPTE RENDU

L'an 2014, le 8 juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Ville de Thoiry s'est réuni dans les lieux ordinaires de ses séances, sur convocation en date du 1^{er} juillet 2014 et sous la présidence de Madame Muriel BÉNIER, Maire.

PRESENTS

Mme BÉNIER, Maire ;

M. LAVOUÉ, Mme BARRILLIET, M. LABRANCHE, M. GUIOTON, Mme LESQUERRE, M. PUGET, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, Adjointes ;

M. PECHOUX, Mme BECHTIGER, M. SOULARD, M. FROMONT, Mme PIETRZYK, M. CESTELE, M. LAGOMANZINI, Mme NIEROZ, Mme FERNANDEZ-GONZALEZ, Mme JONES, Mme CHAVY, M. BARRILLIET, M. ROMAND-MONNIER, Mme TINGUELY, M. JULLIARD, M. THOMAS, Mme COTIER, Mme BOULENS, Conseillers Municipaux.

Excusés :

Mme MARRON, Adjointe, a donné procuration à M. LABRANCHE,
Mme BUDZINSKI, Conseillère Municipale, a donné procuration à Mme COTIER,
M. REGARD-TOURNIER, Conseiller Municipal, a donné procuration à Mme BENIER.

Secrétaire :

Mme GIOVANNONE-EDWARDS.

A L'ORDRE DU JOUR :

- Point N° 1** **Approbation des comptes rendus des conseils municipaux des 20 mai et 20 juin.**
- Point N° 2** **Délégations consenties au Maire - Marché de Maîtrise d'œuvre – Travaux de voirie et de sécurité Rue du Puits Mathieu – Choix du prestataire.**
- Point N° 3** **Délégations consenties au Maire - Marché de Maîtrise d'œuvre – Travaux d'aménagement de trottoirs et de cheminements piétons sécurisés – Choix du prestataire.**
- Point N° 4** **Acquisition aux Floralies d'un appartement de type T3 d'une superficie de 67m² en rez-de-jardin avec cave et garage.**
- Point N° 5** **Demande de subvention au titre de la DT (Dotation Territoriale) pour la construction d'un Centre de Loisirs.**
- Point N° 6** **Demande de subvention au titre de la DT (Dotation Territoriale) pour des travaux d'aménagement de voirie et de sécurité Rue du Puits Mathieu.**
- Point N° 7** **Versement d'une subvention à l'association « Avenir Gessien Thoiry Gymnastique » pour la promotion de l'enseignement de la gymnastique auprès des élèves des écoles publiques de la ville.**

Point N°1

APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX DES 20 MAI ET 20 JUIN

Madame le MAIRE appelle les membres du Conseil Municipal à faire part de leurs éventuelles observations et commentaires suite à la communication des procès-verbaux des séances des 20 mai et 20 juin dernier. Ces commentaires seront insérés dans la version définitive.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE les comptes rendus des 20 mai et 20 juin 2014.

Point N°2

DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE – TRAVAUX DE VOIRIE ET DE SECURITE RUE DU PUIITS MATHIEU – CHOIX DU PRESTATAIRE.

Madame le MAIRE indique que conformément à la délibération du 8 avril 2014 portant délégation du Conseil Municipal à son profit, elle informe qu'un marché de Maîtrise d'œuvre a été lancé pour des travaux d'aménagements de voirie et de sécurité Rue du Puits Mathieu.

Date de remise des offres : Mercredi 28 Mai 2014 à 12 H 00.

Douze prestataires ont répondu favorablement à ce marché, dont un de manière dématérialisée.

Après analyses des offres par la Direction des Services Technique, le marché a été attribué à :

**ARCHIGRAPH
403, rue des Rives de l'Ain
01160 VARAMBON**

Avec un taux de rémunération de 3,5 % sur une enveloppe des travaux estimés à 500 000€ HT, soit un montant HT de 17 500,00 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE du choix du prestataire pour les travaux de voirie et de sécurité, rue du Puits Mathieu.

Point N°3

DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE – TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE TROTTOIRS ET DE CHEMINEMENTS PIETONS SECURISES CHOIX DU PRESTATAIRE.

Madame le MAIRE indique que conformément à la délibération du 8 avril 2014 portant délégation du Conseil Municipal à son profit, elle informe qu'un marché de Maîtrise d'œuvre a été lancé pour des travaux d'aménagements de trottoirs et de cheminements piétons sécurisés.

Date de remise des offres : Mercredi 28 Mai 2014 à 12 H 00.

Douze prestataires ont répondu favorablement à ce marché, dont un de manière dématérialisée.

Après analyses des offres par la Direction des Services Techniques, le marché pour le choix du Maître d'œuvre pour le marché relatif à des travaux d'aménagement de trottoirs et de cheminements piétons sécurisés, a été attribué à :

**ARCHIGRAPH
403, rue des Rives de l'Ain
01160 VARAMBON**

Avec un taux de rémunération de 3,8 % sur une enveloppe des travaux estimés à 292 000€ H.T, soit montant HT de 11 096,00 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE du choix du prestataire pour les travaux d'aménagement de trottoirs et de chemins piétons sécurisés.

Point N°4

ACQUISITION AUX FLORALIES D'UN APPARTEMENT DE TYPE T3 D'UNE SUPERFICIE DE 67M² EN REZ-DE-JARDIN AVEC CAVE ET GARAGE.

Madame le MAIRE indique que la SEMCODA a décidé de mettre en vente un appartement de type T3 avec cave et garage, situé au sein de l'ensemble immobilier Les Floralties sur les parcelles cadastrées BN 105 et 106. Cet appartement est situé en rez-de-jardin au bâtiment A B C. Il présente une superficie d'environ 67m² avec un jardin privatif de 123m² (lot 315).

La SEMCODA propose de vendre cet appartement avec cave et garage pour un montant de 179 000 €. Les frais d'acte de vente seront en sus.

Le service France Domaines a estimé la valeur du bien immobilier à 300 000 € HT.

Madame le MAIRE demande donc à l'assemblée d'accepter l'acquisition au montant fixé par la SEMCODA et de l'autoriser à signer tout acte relatif à cet achat.

- **Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;**

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

ACCEPTE l'acquisition d'un appartement de type T3 d'une superficie de 67 M² en rez-de-jardin situé au sein de l'ensemble immobilier Les Floralties,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout acte relatif à cet achat.

Point N°5

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DT (DOTATION TERRITORIALE) POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE LOISIRS.

Madame le MAIRE indique que le projet de construction d'un centre de loisirs avec restauration figure au budget pour l'année 2014.

Ce projet consiste en la construction d'un bâtiment d'une surface de plancher d'environ 1 300 m² sur un seul niveau, dédié à l'Accueil de Loisirs et à l'Espace Jeune, sa capacité sera de 199 personnes (personnel compris).

Ce bâtiment sera organisé pour accueillir dans les meilleures conditions les différentes tranches d'âge de public accueilli (3 – 6 ans, 6 – 8 ans, 9 – 11 ans et 12 – 17 ans).

Le bâtiment disposera d'un espace de restauration d'une capacité de 100 places.

L'enveloppe budgétaire allouée pour cette opération au titre de l'exercice 2014 est arrêtée à la somme de 2 500 000 € HT.

Le programme de travaux s'établit à 2 282 500 € HT, auquel s'ajoute 187 500 € H.T. au titre de la maîtrise d'œuvre et 30 000 € HT au titre des autres bureaux d'étude (Mission SPS, contrôle technique, étude de sol, géomètre) soit un total de 2 500 000 € HT.

Madame le MAIRE informe les conseillers que ce programme peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Ain au titre de la Dotation Territoriale 2015.

Dans ce cadre, **Madame le MAIRE** demande à l'assemblée de l'autoriser à déposer une demande de subvention au titre de la Dotation Territoriale, pour faciliter la réalisation de ces travaux de construction qui permettront, outre l'augmentation de la capacité d'accueil de ce service très sollicité et apprécié de la population Thoyrisienne, le regroupement sur un seul site de l'Accueil de Loisirs et de l'Espaces Jeunes, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

| Dépenses | | | Recettes | | |
|-------------------------|-------------------|------|--------------------------|-------------------|------|
| Intitulé | Montant H.T. en € | En % | Intitulé | Montant H.T. en € | En % |
| Maitrise d'œuvre | 187 500 | 6.9 | Autofinancement | 2 125 000 | 85 |
| Autres bureaux d'études | 30 000 | 1.1 | | | |
| Travaux | 2 282 500 | 92 | Co-financements demandés | | |
| | | | Dotation Territoriale | 375 000 | 15 |
| Total | 2 500 000 | 100 | Total | 2 500 00 | 100 |

Monsieur ROMAND-MONNIER demande si l'emplacement est défini, combien de repas seront servis et si cette restauration sera ouverte à la population.

Madame le MAIRE rappelle que l'implantation de ce bâtiment est prévue sur la zone d'équipement public, à proximité de la crèche communale. En termes de restauration, une centaine de repas sera servi, cet espace dédié à l'accueil de loisirs des enfants ne sera pas ouvert à un autre public

Madame BOULENS demande s'il ne serait pas judicieux de partir sur une cuisine centrale.

Madame le MAIRE répond que cette solution ne peut être envisageable, une cuisine centrale étant rentabilisée qu'à partir de 1000 repas fournis par jour.

Madame le MAIRE invite les Conseillers Municipaux à passer au vote.

- **Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;**

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

AUTORISE Madame le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la Dotation Territoriale, pour faciliter la réalisation de ces travaux de construction qui permettront, outre l'augmentation de la capacité d'accueil de ce service très sollicité et apprécié de la population Thoyrisienne, le regroupement sur un seul site de l'Accueil de Loisirs et de l'Espaces Jeunes.

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DT (DOTATION TERRITORIALE)
POUR DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE VOIRIE ET DE
SECURITE RUE DU PUIITS MATHIEU.**

Madame le MAIRE rappelle que le projet d'aménagement de voirie et de sécurité sur la rue du Puits Mathieu figure au budget pour l'année 2014.

Ce projet d'aménagement consiste principalement en la création de trottoirs, la sécurisation des carrefours, l'éclairage des passages protégés pour piétons et l'implantation de mobilier urbain ainsi que d'espaces d'agrément.

Une enveloppe budgétaire de 500 000 € HT de travaux figure au budget principal de la ville pour l'exercice 2014.

Le coût prévisionnel de cet investissement s'établit à 477 500 € HT de travaux, auquel s'ajoute 17 500 € HT de maîtrise d'œuvre et 10 000 € HT pour les autres bureaux d'étude (Mission SPS et géomètre), soit un total de 505 000 € HT.

Madame le Maire informe les conseillers que ce programme peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Ain au titre de la Dotation Territoriale 2015.

Dans ce cadre, **Madame le MAIRE** demande à l'assemblée de l'autoriser à déposer une demande de subvention au titre de la Dotation Territoriale, pour faciliter la réalisation de travaux de sécurisation de la voirie communale, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

| Dépenses | | | Recettes | | |
|-------------------------|-------------------|------|--------------------------|-------------------|------|
| Intitulé | Montant H.T. en € | En % | Intitulé | Montant H.T. en € | En % |
| Maitrise d'œuvre | 17 500 | 3.3 | Autofinancement | 429 250 | 85 |
| Autres bureaux d'études | 10 000 | 1.9 | | | |
| Travaux | 477 500 | 94.8 | Co-financements demandés | | |
| | | | Dotation Territoriale | 75 750 | 15 |
| Total | 505 000 | 100 | Total | 505 000 | 100 |

– **Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;**

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal, AUTORISE Madame le MAIRE à déposer une demande de subvention au titre de la Dotation Territoriale, pour faciliter la réalisation de travaux de sécurisation de la voirie communale.

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « AVENIR GESSIEN THOIRY GYMNASTIQUE » POUR LA PROMOTION DE L'ENSEIGNEMENT DE LA GYMNASTIQUE AUPRES DES ELEVES DES ECOLES PUBLIQUES DE LA VILLE.

Madame le MAIRE rappelle la délibération en date du 03 septembre 2013 l'autorisant à signer une convention avec les Directeurs des Ecoles Publiques, la Présidente de l'Association "Avenir Gessien Thoiry Gymnastique" et l'Inspection Départementale de l'Education Nationale, pour l'enseignement de la gymnastique dans les établissements scolaires de Thoiry, à compter de la rentrée scolaire de septembre 2013.

En vertu de cette convention, la ville de Thoiry, s'est engagée à prendre en charge le coût d'intervention, sur la base du bilan des heures effectuées au cours de chaque périodes considérées.

L'intervenant sportif « gymnastique » a, au cours du 3^e trimestre de l'année scolaire 2013-2014, effectué 21 heures d'éveil et d'enseignement auprès des élèves de l'école élémentaire et 15 heures à l'école maternelle soit un coût total de 1 008,00€, calculé à partir d'une rémunération horaire de 28,00 € nets, y compris l'indemnité de congés payés, versée par le club « Avenir Gessien Gymnastique de Thoiry », employeur de l'intervenant.

Madame le MAIRE invite les conseillers municipaux à passer au vote.

– **Vu le Code général des Collectivités Territoriales,**

Le conseil municipal, par 27 voix pour (Madame BENIER, Monsieur LAVOUE, Madame BARRILLIET, Monsieur LABRANCHE, Monsieur GUIOTON, Madame LESQUERRE, Monsieur PUGET, Madame GIOVANNONE-EDWARDS, Monsieur PECHOUX, Madame BECHTIGER, Monsieur SOULARD, Monsieur FROMONT, Madame PIETRZYK, Monsieur CESTELE, Monsieur LAGOMANZINI, Monsieur NIEROZ, Madame FERNANDEZ-GONZALEZ, Madame JONES, Madame CHAVY, Monsieur REGARD-TOURNIER, Monsieur BARRILLIET, Monsieur ROMAND-MONNIER, Madame TINGUELY, Monsieur JULLIARD, Madame COTIER, Madame BOULENS et Madame BUDZINSKI) et 2 abstentions (Madame MARRON et Monsieur THOMAS,

AUTORISE Madame le MAIRE à verser la subvention de 1 008,00 € à l'association « Avenir Gessien Gymnastique de Thoiry », pour l'enseignement de la gymnastique dans les établissements scolaires de Thoiry durant le 3^e trimestre de l'année scolaire 2013-2014.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45

L'intégralité des séances du Conseil Municipal enregistrée sur support audio est consultable auprès du service des assemblées sur demande faite à l'attention du Maire.

